



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 13 du 30 11 2021



Campagne 2021-2022



### A retenir cette semaine :

#### Sommaire

<a href="#">Colza</a>	p 2
<a href="#">Betterave</a>	p 10
<a href="#">Note campagnols</a>	p 10

#### Colza :

- Malgré une évolution à la hausse du nombre de larves d'altises dans les pieds de colza, les populations larvaires sont relativement faibles. Les individus sont majoritairement à des stades jeunes donc sensibles.

**Les observations et surtout la réalisation d'une Berlèse sont indispensables pour faire un diagnostic à la parcelle et déterminer le risque. Elles devront se poursuivre régulièrement dans l'hiver, d'autant plus si le seuil indicatif de risque n'est pas atteint.**



**Réseau 2021-2022**

Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de **98 parcelles**.

**Stades des colzas**

Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de **98 parcelles**.

Les parcelles observées ont entre 6 feuilles et rosette. Les stades évoluent peu. A noter des défoliations suite aux gelées matinales pour les gros colzas.

**Il est urgent de réaliser les pesées d'entrée hiver si ce n'est pas déjà fait.**

Pour limiter le risque lié aux insectes, des **objectifs de biomasse** ont été définies :

	<b>A l'entrée de l'hiver</b>
<b>Biomasse minimum</b>	> 1 kg/m <sup>2</sup> (soit plus de 30 g/plante)
<b>Biomasse optimum</b>	> 1,5 kg/m <sup>2</sup> (soit plus de 45 g/plante)



Repères de poids des colzas, E. Courbet (CA70)

Les pesées réalisées dans le réseau sont extrêmement hétérogènes : de 150 à 4030 g/m<sup>2</sup> (7 à 73 g/pl). 67% des parcelles dépassent 1 kg/m<sup>2</sup> et près de 46% dépassent l'objectif de biomasse optimal de 1.5 kg/m<sup>2</sup>.

**Mise en œuvre des pièges**

Voir BSV précédents.



## Ravageurs

### Larves de grosses altises

- **Description** : la lutte contre les larves de grosses altises est déconnectée de la lutte contre les altises adultes.

Les larves après éclosion (L1) rejoignent les pétioles des plantes à partir du sol. Il est possible dans un premier temps d'observer la présence de la perforation leur permettant de pénétrer dans la plante. Ensuite les différents stades larvaires (L2-L3) sont observables dans les pétioles. Les larves âgées (Stade larvaire L3) sont les plus à risque car les meilleures candidates à la migration vers le cœur.

Attention à ne pas confondre les larves d'altises avec les larves de diptères qui sont sans nuisibilité sur le colza.

Larve d'altise	Larve de diptère
3 paires de pattes	Absence de patte
Extrémités noires, voir plaques noires sur le corps à un stade avancé.	Corps entièrement translucide (jaune / blanc)



*Le prélèvement permet de constater la présence de galerie et d'observer quelques larves d'altises,  
E. Bonnin (Soufflet Agriculture)*

Les observations peuvent être réalisées par dissection des pétioles ou bien avec la méthode Berlèse (voir description ci-dessous ou [vidéo ici](#)).

L'utilisation de plantes compagnes (si elles sont suffisamment développées : 150 à 200 g/m<sup>2</sup> minimum) peut permettre de diminuer la pression exercée par les larves par un effet de leurre.



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

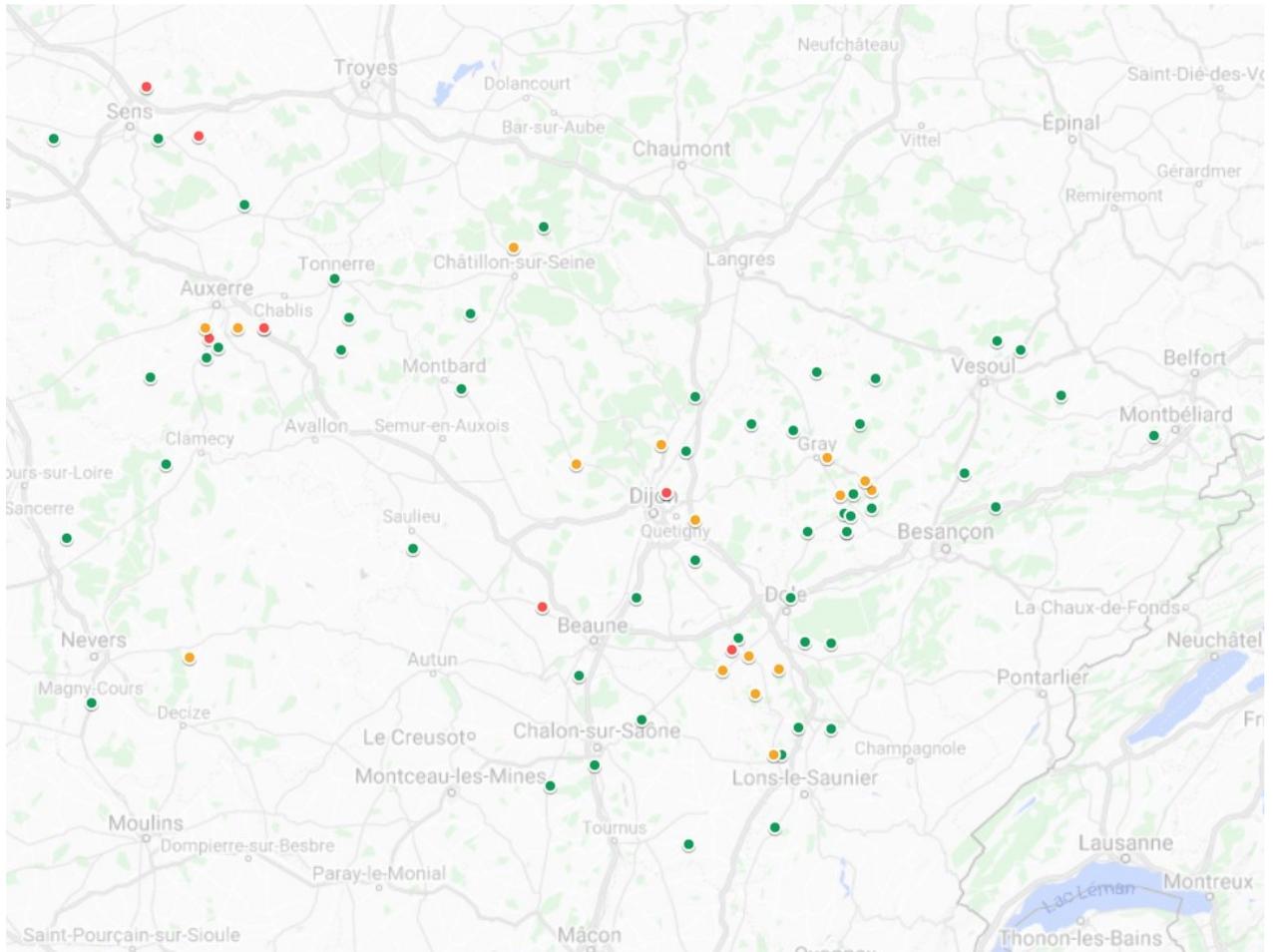
## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



### Grandes cultures n° 13 du 30 11 2021

- **Seuil indicatif de risque** : larves présentes dans plus de 70 % des plantes OU 2,5 larves en moyenne par plante avec la méthode Berlèse. Les colzas de plus de 45 g/pl, bien enracinés et sans carence azotée peuvent tolérer jusqu'à 5 larves / plante.

- **Observations** :



Résultats des berlèses réalisées en entrée d'hiver dans le réseau BSV (lorsque plusieurs données sont disponibles pour une même parcelle, seule la plus récente et/ou la conduite agriculteur figure sur la carte, voir annexe en fin de document pour plus de détail)

Vert = moins de 2,5 larves /pl ; Orange = de 2,5 à 5 larves /pl ; Rouge = plus de 5 larves /pl

La pression des larves d'altises de ce début d'hiver est **relativement faible** avec en moyenne 2,3 individus par plante toute situation confondue. Ce chiffre masque une **hétérogénéité assez importante** de 0 à 10,5 individus par plantes.

La quasi-totalité des larves sont encore à des **stades jeunes** (L1 et L2). La présence de L3 est relevée dans 3 parcelles seulement.

9 parcelles dépassent le seuil indicatif de risque pour les gros colzas. 25 autres parcelles dépassent le seuil indicatif de risque pour les petits colzas. Soit au total 37% des parcelles qui sont « à risque ».

Nous disposons d'un historique pour quelques-unes : dans la majorité des cas, le nombre de larves **augmentent légèrement de semaine en semaine**. Cependant pour de rares situations des diminutions de pression sont observées sans qu'aucun facteur humain ne soit identifié.



A noter que **les protections antérieures** contre le charançon de bourgeon terminal (fin octobre / novembre) **ont souvent eu un effet sur la pression altise** observée in fine (plus ou moins marqué selon les cas).

**D'où la nécessité d'effectuer un bilan individualisé (et régulier) sur chacune des parcelles.**

**- Analyse de risque :**

Pour les parcelles n'ayant pas atteint le seuil indicatif de risque, le risque est faible à moyen pour le moment.



Pour les parcelles dont le seuil indicatif de risque est dépassé, le risque est élevé.



Attention : la météo perturbée avec gelée et précipitation n'est pas favorable à la mobilité des larves à l'extérieur des plantes (7 à 8°C de moyenne minimum). **Une protection est inutile tant que les températures ne sont pas repartiées à la hausse**



Une majorité des larves de grosses altises du colza en région BFC présente des résistances aux pyrèthrinoides.

**METHODE BERLESE POUR L'ESTIMATION DE LA PRESSION EN LARVES DE GROSSE ALTISE DANS LES COLZAS**

1. **Prélever au champ** au minimum une vingtaine de plantes (4 x 5 plantes consécutives),
2. De retour au labo ou au bureau, **nettoyer rapidement les plantes** à l'eau claire,
3. **Couper les pivots et le plus gros des limbes** (non touchés)
4. Rincer encore si besoin les plantes (le nettoyage permet d'éviter les tombées et dépôts de terre dans le récipient et facilite le comptage des larves),
5. **Répartir les plantes sur un grillage qui recouvre un récipient** (cuvette, entonnoir sur flacon, ...). Le nombre de plantes à positionner sur chaque dispositif dépend de la taille des plantes. Il est important qu'aucun morceau de plante ne dépasse de la cuvette ou de l'entonnoir au risque d'avoir des larves tombant à côté du dispositif.
6. Laisser sécher pendant 8 à 15 jours (selon la température de la pièce et la taille des plantes),
7. Après dessèchement complet des plantes, **compter le nombre de larves tombées** dans les récipients. Les observations peuvent aussi se réaliser au fur et à mesure du séchage.



Terres Inovia



## Adventices

Graminées : pour les situations non gérées à l'implantation ou la levée, les adventices poursuivent leur croissance.

Le risque de concurrence et d'accroissement du stock grainier est très élevé si les ray-grass/vulpins sont au stade tallage et couvrent le sol.



*Forte pression graminées, E. Bonnin (Soufflet Agriculture)*



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 13 du 30 11 2021

### ANNEXE : Données utilisées

Commune	Département	% de plantes avec au moins une larve	Nb de larves par plante (Berlese)	Répartition des larves	Date de prélèvement	Date de fin de Berlese	Protection réalisée ?	Biomasse (g/m²)	Biomasse (g/pl)	Observateur
AGENCOURT	21		1,3		22-nov.			2600		CA21
BLIGNY-SUR-OUICHE	21		7,75		15-nov.	23-nov.		2340		BOURGOGNE DU SUD
BLIGNY-SUR-OUICHE	21		3			15-nov.				BOURGOGNE DU SUD
BRESSEY-SUR-TILLE	21		4,3		22-nov.			1400		CA21
CHAIGNAY	21		4		22-nov.					CA21
CHAIGNAY	21		1,4			22-nov.		700		CA21
CHAUMONT-LE-BOIS	21		4,8			29-nov.		2000		CA21
CHAUMONT-LE-BOIS	21		0,8			12-nov.				CA21
CORCELLES-LES-ARTS	21		0,4	(63% de L1 et 37 % de L2)	22-nov.	29-nov.				FREDON
FAIN-LES-MONTBARD	21		1,6			29-nov.		1620		CA21
FONTAINE-FRANCAISE	21		2		15-nov.	29-nov.		1400	52	CA21
MARLIENS	21		1,2		22-nov.			1600		CA21
NESLE-ET-MASSOULT	21		0,4			29-nov.		2180		CA21
PICHANGES	21		2		22-nov.					CA21
PICHANGES	21		4			22-nov.		4030		CA21
RIEL-LES-EAUX	21		0,3			29-nov.		2080		CA21
RUFFEY-LES-ECHIREY	21		0,2		20-oct.	16-nov.				DIJON CEREALES
RUFFEY-LES-ECHIREY	21	10	0,4		8-nov.	22-nov.		2700		DIJON CEREALES
RUFFEY-LES-ECHIREY	21	10	0,5		15-nov.	29-nov.		2200		DIJON CEREALES
RUFFEY-LES-ECHIREY	21		10,5		15-nov.	29-nov.		960	15	CA21
SAINT-MARTIN-DE-LA-MER	21	0	0			16-nov.		150		SARL PATRICK LEGUY
SAINT-MARTIN-DU-MONT	21		4		22-nov.					CA21
SAINT-MARTIN-DU-MONT	21		4,4			22-nov.		970		CA21
SELONGEY	21		1,3			29-nov.		1000	29	CA21
POULIGNEY-LUSANS	25	5				23-nov.				CA25-90
POULIGNEY-LUSANS	25	10				15-nov.				CA25-90
PRESENTEVILLERS	25		0		15-nov.	29-nov.	lambda-cyhalothrine mi septembre et fin octobre			TERRE COMTOISE
ANNOIRE	39		3,95	2.65L1 + 1.3 L2 + 0 L3	25-oct.	29-nov.		1240	52	CA39
AUTHUME	39		1,5	0.55L1 + 0.75L2 + 0 L3	8-nov.	29-nov.		1250	54	CA39
BALAISEAUX	39		4,6	3.65L1 + 0.9L2 + 0 L3	8-nov.	29-nov.		1550	57	CA39
DESNES	39		1,88			15-nov.				TERRE COMTOISE
LA LOYE	39		1,6	1.2L1 + 0.4L2 + 0 L3	25-oct.	29-nov.		800	44	CA39

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### Grandes cultures n° 13 du 30 11 2021

LES HAYS	39		<b>3,6</b>	56 L1, 15 L2 sur 20 pieds	15-nov.	29-nov.	2 lambda cyhalothrine en septembre	802	29	CA39
MONTBARREY	39		<b>1,3</b>	1 L1+ 0.3L2 et absence de L3	15-nov.		un seul insecticide à levée du colza	1450		CA39
PESEUX	39		<b>2,75</b>	Sur 20 pieds, 11 L3, 26 L2 et 18 L1		22-nov.		250	11	INTERVAL
RELANS	39		<b>2,7</b>	1,9 L1 et 0,8 L2	15-nov.	29-nov.	1 traitement en septembre	1290	54	CA39
SAINT-AUBIN	39		<b>0,2</b>	0.1L1 + 0.1 L2+0 L3	15-nov.			1670	73	CA39
SAINT-AUBIN 2	39		<b>6,9</b>	5.25L1 + 1.6L2+ 0L3	8-nov.	29-nov.		1850	61	CA39
SAINT-LOTHAIN	39		<b>0,1</b>	0.1 larve/pied, 2 L1 pour 20 pieds	8-nov.	29-nov.	2 lambda cyhalothrine + 1 phosmet en septembre		7	CA39
VERCIA	39		<b>0,4</b>	100% L1	8-nov.	29-nov.	3 T insecticides le 21/09, 28/09 et 17/10	730	17	CA39
VERS-SOUS-SELLIERES	39		<b>1,7</b>	24 L1 + 10 L2 pour 20 pieds	25-oct.	24-nov.	3 pyrèthres en septembre		71	CA39
CIZELY	58		<b>3</b>			29-nov.		400		CA58
CORVOL-L'ORGUEILLEUX	58		<b>1,7</b>			29-nov.	lambda cyhalothrine fin octobre	1250		CA58
GARCHY	58		<b>1,1</b>			29-nov.		1520		CA58
MAGNY-COURS	58		<b>0,2</b>			29-nov.		2225		CA58
AILLEVANS	70		<b>0,4</b>	100% L1	19-nov.	29-nov.	phosmet fin octobre	1742	67	INTERVAL
ANCIER	70		<b>4</b>			22-nov.	traité			CA70
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	70	<b>70</b>	<b>0,7</b>			27-nov.		460		GIROUX SAS
AVRIGNEY	70		<b>0,4</b>			22-nov.	TNT			CA70
AVRIGNEY	70		<b>0</b>			22-nov.	traité			CA70
CHANCEY	70		<b>0,3</b>			29-nov.	TNT			CA70
CHARCENNE	70		<b>4,4</b>			22-nov.	TNT			CA70
CHARCENNE	70		<b>4,2</b>			22-nov.	phosmet fin octobre			CA70
CHOYE	70		<b>4,4</b>			29-nov.	TNT			CA70
CHOYE	70		<b>4,2</b>			29-nov.	traité			CA70
CUGNEY	70		<b>3,2</b>			29-nov.	TNT			CA70
CUGNEY	70		<b>1,6</b>			29-nov.	traité			CA70
HUGIER	70		<b>5</b>			29-nov.	TNT			CA70
HUGIER	70		<b>1,6</b>			29-nov.	traité			CA70
MONT-SAINT-LEGER	70		<b>2</b>			22-nov.	TNT			CA70
MONT-SAINT-LEGER	70		<b>0,6</b>			22-nov.	traité			CA70
MOTÉY	70		<b>0,2</b>			22-nov.	phosmet en novembre			CA70

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 13 du 30 11 2021

MOTÉY	70		5			22-nov.	TNT			CA70
PESMES	70		2			29-nov.	traité			CA70
PIERRECOURT	70		1,8			22-nov.	traité			CA70
SAULX	70		1			22-nov.	traité			CA70
SORNAY	70		5			29-nov.	TNT			CA70
SORNAY	70		0,2			29-nov.	phosmet en novembre			CA70
TRAITIEFONTAINE	70		2	17 L1 et 3 L2 sur 15 pieds		29-nov.	TNT	700		INTERVAL
VAROGNE	70		0,2			22-nov.	traité			CA70
VENERE	70		4			22-nov.	phosmet en novembre			CA70
VENERE	70		4,4			22-nov.	TNT			CA70
JULLY-LES-BUXY	71		0,7		15-nov.	25-nov.		500		CA71
MONTPONT-EN-BRESSE	71		2		13-nov.	22-nov.				BOURGOGNE DU SUD
MONTPONT-EN-BRESSE	71		2,5			16-nov.				BOURGOGNE DU SUD
SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE	71		0,8		2-nov.	15-nov.				BOURGOGNE DU SUD
SEVREY	71		1			15-nov.				BOURGOGNE DU SUD
CHAMPLOST	89	10	2			29-nov.				RUZE
COULON	89		0,45		8-nov.	19-nov.				SOUFFLET
GY L'EVEQUE 2	89		1,3		22-nov.		TNT	860	35	CA89
GY-L'EVEQUE	89		5,55		8-nov.	19-nov.				SOUFFLET
LES SIEGES	89		5			23-nov.		1500		CA89
MALAY LE PETIT	89		0,4	0,1 L1 + 0,07 L2 + 0,22 L3	10-nov.	30-nov.			10	CA89
MIGE	89		1,45		8-nov.	19-nov.				SOUFFLET
MONTACHER-VILLEGARDIN	89	40	0,4			22-nov.				SEINE YONNE
MONTACHER-VILLEGARDIN	89		0,2			15-nov.				SEINE YONNE
NOYERS	89	100	1,68			22-nov.				SEINE YONNE
NOYERS	89		0,4			15-nov.				SEINE YONNE
THORIGNY SUR OREUSE	89		7,1	6,5 L1+L2 + 0,6 L3	16-nov.	30-nov.			39	CA89
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	89		3,2		21-nov.	30-nov.				SOUFFLET
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	89	100	3			23-nov.				SOUFFLET
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	89	100	2			16-nov.				SOUFFLET
SAINT-CYR-LES-COLONS	89		3,5		8-nov.	19-nov.				SOUFFLET
SAINT-CYR-LES-COLONS 2	89		6,3		21-nov.	30-nov.				SOUFFLET
SAMBOURG	89	75	1,2			23-nov.				SOUFFLET
SAMBOURG	89	50	1			16-nov.				SOUFFLET
TONNERRE	89		0,55		8-nov.	19-nov.				SOUFFLET
VALLAN	89		4,65			30-nov.			47	CA89



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#).

## CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Cf. note [« 2021-10 CAMPAGNOLS DES CHAMPS.pdf »](#)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».*

Avec la participation financière de :

